

Taux des crédits aux entreprises en Polynésie française au 4^e trimestre 2017

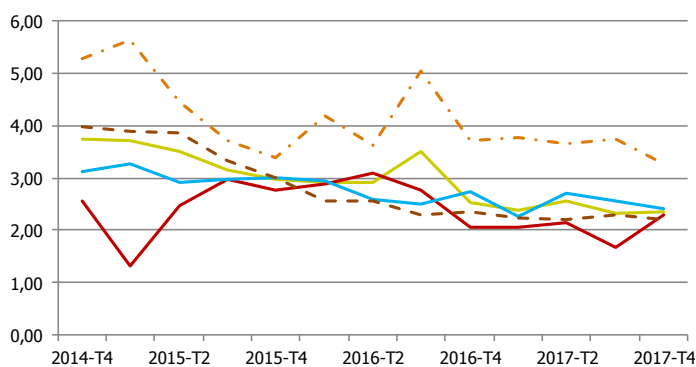
Au quatrième trimestre 2017, l'enquête sur le coût des crédits aux entreprises révèle des situations contrastées. Le taux moyen des découverts se replie de 7 points de base sur trois mois, à 2,22 %. Les conditions débitrices se détendent également pour les crédits à l'équipement (-16 pb) dont une large partie se négocie à un taux inférieur à 2,75 %, pour une durée moyenne de 7,5 ans.

À l'inverse, le taux moyen des crédits de trésorerie échancée augmente de 64 pb. La moitié de ceux-ci est accordée à un taux inférieur à 3,50 %, pour une durée moyenne de 8 ans.

Le coût moyen des crédits immobiliers octroyés aux entreprises s'apprécie dans une moindre mesure (+4 pb) et s'établit à 2,36 %. Ils sont souscrits en totalité à taux fixe et leur durée moyenne approche les 17 années.

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN POLYNÉSIE FRANÇAISE¹

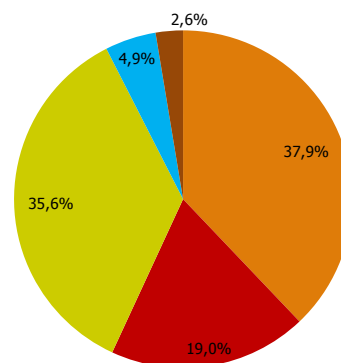
Taux moyens pondérés des crédits aux SNF



--- Escompte — Immobilier — Trésorerie échancée
— Équipement - - - Découverts

Source : IEOM

Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur un an, hors découverts)



■ Escompte ■ Trésorerie échancée
■ Équipement ■ Immobilier
■ Autres investissements

Source : IEOM

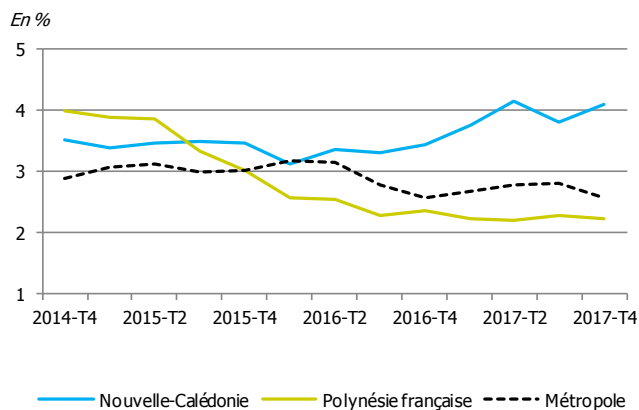
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2017		Taux moyen pondéré (en %) au T3 2017		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole	Polynésie française	Métropole
Découverts	2,22	2,56	2,29	2,81	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	2,30	1,52	1,66	1,68	96	22	81,3	32,7	3,50	2,00
Équipement	2,41	1,46	2,57	1,39	90	103	70,1	76,1	2,75	1,26
Immobilier	2,36	1,70	2,32	1,71	203	173	100,0	84,1	-	-

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

¹ L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières (SNF), les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

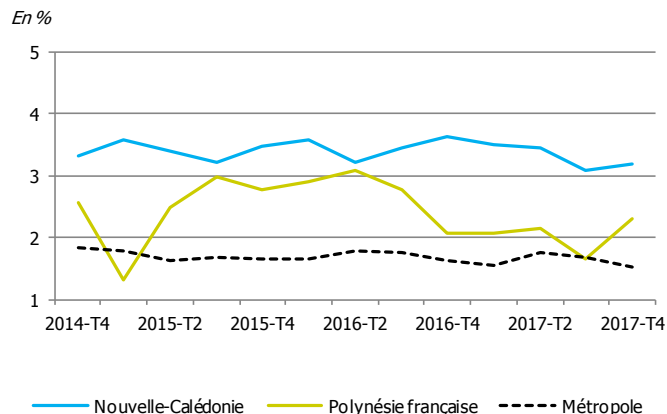
ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

Découverts



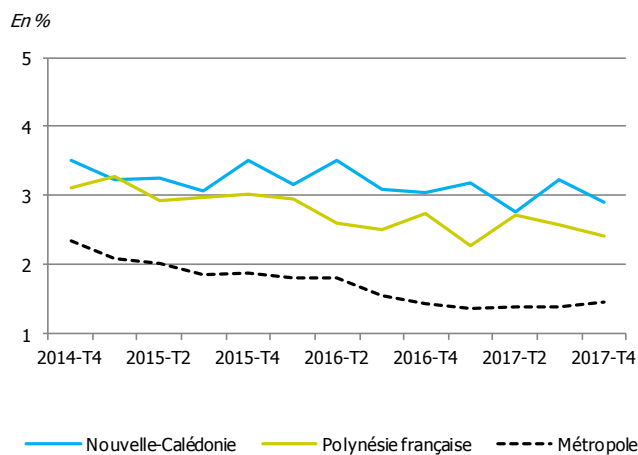
Source : IEOM, Banque de France

Trésorerie échancée



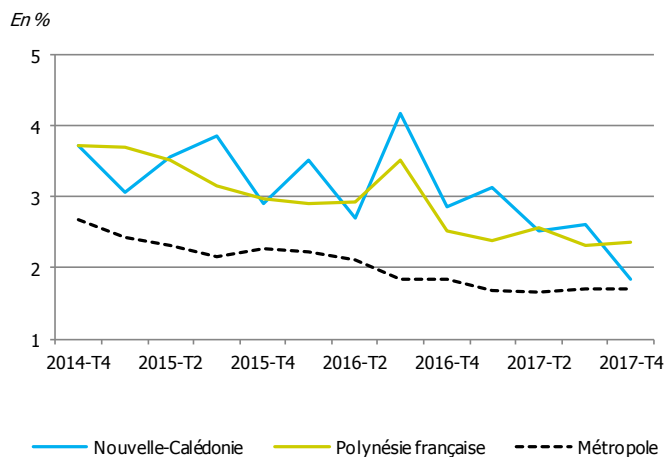
Source : IEOM, Banque de France

Équipement



Source : IEOM, Banque de France

Immobilier



Source : IEOM, Banque de France

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Polynésie française, elle se base sur environ 6 000 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : C. PERIOU – Responsable de la rédaction : S. NATIER
Éditeur et imprimeur : IEOM - Achevé d'imprimer : avril 2018